

<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS</b>	<b>Séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2020</b>
	<b>Délibération N° : 20201214-11</b>
<b>OBJET : Gentilé des habitants de la Commune</b>	
<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	

L'an deux mil vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCAATION** : 08/12/2020

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS** : 13

**Chrystelle CERUTTI - Philippe BOULET - Florent BUES - Dominique LEPAS - Alexandre RENIE - Nicolas CRUNCHANT - Charles LACROIX - Marie-Hélène FAROUZE- Philippe RIBOT - Joël GAUCHE Nicolas TENOUX - Emmanuel MIEGGE - Florian BOURCIER.**

**NOMBRE DE POUVOIRS** : 1

**Pauline ROUX a donné pouvoir à Charles LACROIX.**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nicolas TENOUX

Le Maire rappelle la création de la Commune Nouvelle d'ABRIES-RISTOLAS au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et propose de doter les habitants de la commune d'Abriès-Ristolas d'un gentilé.

Il rappelle qu'un gentilé (ou démonyme) est le nom donné aux habitants d'un lieu géographique, dans notre cas le territoire de la commune d'Abriès-Ristolas, il est généralement dérivé du toponyme désignant ce lieu.

Le Maire explique qu'une consultation a été réalisé auprès des habitants de la commune afin de recueillir leurs propositions de noms.

Plusieurs noms se sont détachés et essentiellement celui de ABRISTOLIN(E).

Le Maire propose donc d'entériner ce choix,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 14 voix POUR,

**APPROUVE** l'exposé du Maire,

**APPROUVE ET ADOPTE** le gentilé « ABRISTOLIN – ABRISTOLINE » pour nommer les habitants de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

